



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 16

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 069-216900043-20250408-D202516-DE

Séance du mardi 8 avril 2025 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 3 avril 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Président de séance : Norddine GUEDAMI

Secrétaire élu : Franck DUMOULIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

Membres absents : Nicolas HIRSCH

OBJET : vote du budget primitif 2025 – budget principal de la commune d’Alix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l’avis de la commission finances du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l’exposé en séance du projet de budget primitif 2025 du budget principal de la commune ;

Considérant que le projet de budget primitif 2025 du budget principal est équilibré comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	874 788,81	959 982,35
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	88 110,19	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 917,65
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	962 900,00	962 900,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	922 184,69	519 751,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 402 433,69
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	922 184,69	922 184,69
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 885 084,69	1 885 084,69

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) ADOPTE le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, par chapitres tel que proposé par Monsieur le Maire dans le rapport de présentation, les annexes financières et les documents comptables

2) CHARGE monsieur le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré

Fait et délibéré le : 8 avril 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance



M. Franck DUMOULIN



Le président de séance,



M. Norddine GUEDAMI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai